

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 21 Janvier 2019

DELIBERATION N°2019-09 DU COMITE SYNDICAL

ADHESION à L'AVICCA

Le comité syndical légalement convoqué le 14/01/2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 21/01/2019 dans les locaux de Nièvre numérique à 17H30.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN

Isabelle BONNICEL

Alain BOURCIER

Pascal CHARTIER

Jean-François DUBOIS

Nathalie FOREST

Sébastien GOSSET

Guy HOURCABIE

Vanessa LOUIS-SIDNEY

Pascal MOREL

Virginie PACQUET

Alain REININGER

Denis THURIOT

Etaient Excusés : Régine ROY

Pouvoir de Régine ROY à Guy HOURCABIE

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Mr Guy HOURCABIE

- ✚ L'AVICCA, Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel a été créée en 1986. Elle regroupe des collectivités territoriales françaises, de toutes tailles et sans distinctions politiques, qui travaillent pour l'aménagement du territoire local en infrastructures de communications électroniques et pour le développement des télé services (télédistribution, Internet, services télécoms, etc.).
- ✚ L'AVICCA regroupe à ce jour 23 villes, 83 intercommunalités et syndicats de communes, 110 structures départementales et 21 régionales, représentant 67 000 000 d'habitants.
- ✚ Vu le rapport N°9.

Considérant le soutien apporté par l'AVICCA aux collectivités et établissements publics impliqués dans des projets de réseaux de télécommunications, il vous est proposé :

APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE DE

- ✚ Prendre acte :
des statuts de l'association
de la composition du Conseil d'administration
du montant des cotisations résultant de la délibération du Conseil d'administration.

Ces documents figurent en annexe du présent rapport.

- ✚ Adhérer à l'AVICCA
- ✚ Verser pour 2019 une cotisation de 2 125€. Les cotisations des années suivantes seront adossées à la grille des tarifs fixés chaque année par le Conseil d'administration de l'AVICCA. La dépense sera prélevée sur les crédits prévus au budget de chaque exercice au chapitre 65.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont un
pouvoir

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 29/01/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/01/2019